



## Indemnités entre 2 cdd différents?

Par **misery15**, le **19/12/2010** à **09:39**

Bonjour à toutes et à tous.

Voilà, après un CDD ( renouvelé une fois pour un total de 18 mois) mon employeur me propose un 2ème CDD de 6 mois pour un motif cette fois différent ( remplacement d'une personne en détachement ).

Logiquement je croyais qu'il aurait dû me payer mes indemnités de fin de contrat pour le premier ( le contrat est bel et bien fini ), hors il ne m'a toujours pas payé.

Qu'en est-il réellement?

Merci de vos réponses .

Par **P.M.**, le **19/12/2010** à **17:17**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur aurait dû vous payer l'indemnité de précarité après la première période renouvelée si elle est prévue au contrat même si vous concluez un nouveau CDD pour un autre motif...